

et on sait qu'en cette matière c'est à eux qu'il incombe de régler et d'interpréter ses désirs. Il n'y aura donc pas de manifestations, ni pour, ni contre. Bien qu'il ne faille pas s'attendre aux scènes sauvages qui signalèrent le transport de Pie IX, le 11 juillet 1881, scènes qui avaient été commandées et payées par le ministre de l'Intérieur d'alors, M. Nicotera, on ne veut pas cependant d'un transport public dans lequel la police serait forcément obligée d'intervenir, ne serait-ce que pour ouvrir la voie au cortège funèbre. Léon XIII dormira bientôt dans la basilique qui était sa cathédrale, qu'il a agrandie d'une façon si magnifique et qu'il n'a pas vue, ou qu'il n'a pu voir qu'en se cachant et en se dissimulant comme un intrus.

DON ALESSANDRO.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

Visite de malades



ENTENDS souvent dire qu'on gagne des indulgences à visiter des malades. Auriez-vous la bonté de me les faire connaître par la *Semaine religieuse* ?

1o Le pape Pie VI a accordé en 1778 une indulgence de 100 jours à tous les fidèles qui se rendent « dans les hôpitaux pour y exercer des actes de charité envers les malades ». Cette indulgence a été confirmée par Pie IX en 1861. Il faut bien remarquer que cette concession suppose qu'on fait le tour des lits d'un hôpital, ou au moins d'une des salles (celle des malades de son sexe) lorsque l'hôpital en contient plusieurs. De plus il faut que cette tournée, au lieu d'être un acte de pure philanthropie, soit réellement inspiré par l'amour de Dieu et du prochain.

Cette indulgence est accordée également pour les visites de prisonniers.

Il n'est pas inutile d'observer que cette indulgence ne se gagnerait pas si l'on se contentait, comme c'est le cas ordinaire,